

# Audit de rentabilité de la formation à la pédagogie professionnelle

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

## L'essentiel en bref

---

Pour enseigner, le corps enseignant des écoles professionnelles doit suivre une formation pédagogique spécifique. En Suisse, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est l'organisation experte pour cette formation. Propriété de la Confédération, son siège est à Zollikofen tout en déployant son activité dans les trois régions linguistiques. En 2017, l'IFFP employait plus de 170 personnes équivalents plein temps. Son budget annuel est d'environ 46,5 millions de francs, dont 40 millions couverts par une contribution fédérale.

Certaines filières proposées par l'IFFP le sont aussi par des hautes écoles pédagogiques (HEP) en Suisse alémanique. Les HEP ne bénéficient pas de financement de la Confédération pour l'activité de formation. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné si l'offre de l'IFFP pour la filière amenant au diplôme d'enseignant des branches professionnelles à titre principal est compétitive par rapport à celle des HEP. Les formations des différents prestataires sont toutes jugées de bonne qualité. Par rapport à l'IFFP, le coût par étudiant pour la région suisse alémanique est entre 15 % et 40 % plus bas dans les HEP. Les coûts présentés par les différentes institutions ne sont cependant pas entièrement comparables et les causes des écarts n'ont pas pu être chiffrées.

### Être attentif à l'efficacité des moyens utilisés et aux variations de la satisfaction des étudiants

Il existe des écarts de coûts significatifs entre les trois régions de l'IFFP. Des mesures devront être prises par l'IFFP pour garantir une utilisation économique des fonds publics. Parallèlement, la Confédération doit mettre en place des mesures incitatives plus fortes.

En outre, le besoin en infrastructures mérite examen. Les locaux actuels de l'IFFP sont sous-utilisés, difficilement atteignables en transport public ou peu adaptés à l'enseignement. Le CDF estime que pour limiter les frais et bénéficier d'infrastructures modernes et bien situées, il serait judicieux de louer des salles déjà existantes – dans les hautes écoles, les universités ou d'autres institutions – plutôt que de conserver des infrastructures en propre.

La Confédération mesure la qualité de la formation de l'IFFP sur la base du niveau de satisfaction des élèves. Le résultat des questionnaires de satisfaction montre des différences marquées entre régions linguistiques. En 2017/18, ce niveau pour la Suisse alémanique et la Suisse italienne était jugé « satisfaisant » à « bon ». Pour la Suisse romande en revanche, l'appréciation était plus proche de « à peine suffisant ». L'IFFP doit analyser les causes de ces variations entre régions et prendre des mesures. Charge à la Confédération de vérifier que le niveau de qualité exigé est atteint dans l'ensemble des régions linguistiques.

### **Les objectifs fixés par la Confédération incitent à une situation de concurrence avec les cantons**

La Confédération a fixé à l'IFFP l'objectif d'avoir la plus grande part de marché en Suisse pour le diplôme d'enseignant de la formation professionnelle. Compte tenu des autres acteurs proposant cette formation en Suisse alémanique, ainsi que de la tendance des étudiants à privilégier une institution de proximité, l'IFFP exploite trois sites dans cette région pour avoir un maximum d'étudiants. Cette situation donne lieu à une concurrence. Le Conseil fédéral avait estimé lors de l'élaboration de la loi sur la formation professionnelle qu'en cas d'offres régionales valables l'IFFP devait chercher la collaboration ou se retirer. Cela ne se reflète pas dans la loi que le législateur a finalement promulguée, ce qui en principe n'exclut pas des situations de concurrence permanentes et inefficaces. La Confédération a signé des déclarations d'intention pour renforcer la collaboration avec les cantons de Lucerne et Saint-Gall. En revanche, les négociations avec le canton de Zurich n'ont pas encore abouti.

L'IFFP a conclu plusieurs accords de collaboration avec des institutions de formation pour la mise en place d'un certificat complémentaire de pédagogie professionnelle. Les conditions financières fixées dans ses accords ne sont pas identiques, ce qui amène à une inégalité de traitement entre les différents partenaires.